



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 19 août 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Sont absents, messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, et Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 15-08-19-01

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-08-19-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2015 : ADOPTION

CA 15-08-19-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. PRÉSENTATION DU LOGICIEL TARGET POUR LA GESTION DES CONSEILS ET DES COMITÉS ADMINISTRATIFS - PAR DAVID MORIN : POSITIONNEMENT

Monsieur David Morin fait la présentation d'une solution afin d'optimiser la gestion des séances du conseil et du comité administratif. Les membres demandent des précisions concernant le retour sur investissement, l'archivage, la possibilité d'intégrer la Société de gestion des matières résiduelles et sur les disponibilités budgétaires. Ce point sera traité de nouveau à la séance du mois de septembre avec les précisions demandées.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 15-08-19-04

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-08-19 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-08-19, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le contrat de travail à durée déterminée de l'agente de développement en environnement qui se termine le 28 août 2015;

CONSIDÉRANT les besoins du service en environnement;

CONSIDÉRANT le transfert de connaissances à effectuer à l'employée qui sera de retour d'un congé de maternité le 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la révision du Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020 ainsi que la tenue de deux consultations publiques prévues en octobre 2015;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus aux postes budgétaires suivants :

- 02 40 000 141 – 35 %
- 02 45 400 141 – 5 %
- 02 45 230 141 – 60 %

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de prolonger** de six (6) semaines le contrat de travail à durée déterminée de madame Monica Gaudet, à titre d'agente de développement en environnement pour la période du 31 août 2015 au 9 octobre 2015, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 8, échelon 9 de la convention collective et **d'autoriser** la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.



10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. DEMANDE DE QUATRE (4) CERTIFICATS D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LES COURS D'EAU PONT-PIGEON BRANCHE 4, SABOURIN, SAINT-HYACINTHE BRANCHE 2 ET SÉGUIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien des cours d'eau Pont-Pigeon branche 4, Sabourin, Saint-Hyacinthe branche 2 et Séguin situés dans les bassins 1, 3, 4, 10 et 20 touchant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Saint-Clet, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE des certificats d'autorisation doivent être demandés pour chacun des cours d'eau au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser des travaux d'entretien qui auront lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour demander un certificat d'autorisation;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** monsieur Samuel Pépin, agent d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à signer les quatre (4) demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux d'entretien des cours d'eau Pont-Pigeon branche 4, Sabourin, Saint-Hyacinthe branche 2 et Séguin situés dans les bassins 1, 3, 4, 10 et 20 touchant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Saint-Clet, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur.

Proposition adoptée.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1. TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI

Monsieur Herrbach fait un suivi du dossier concernant l'unité de traitement de la matière organique. Il mentionne, entre autres, qu'il a maintenant les informations nécessaires afin de procéder dans ce dossier et qu'un premier versement a été envoyé à l'entreprise. Il ajoute que seulement un élément pourrait poser problème et il s'assurera de rectifier le tout. Il termine en mentionnant qu'il a reçu une proposition pour la location d'un garage, situé à Sainte-Justine-de-Newton, pour un montant de 1 000 \$ par mois. Cette proposition est présentement à l'étude entre autres pour la durée recherchée, ainsi que les coûts en lien avec la consommation d'eau.

10.2.2. NATURE ACTION QUÉBEC : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE GESTION DE L'ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de gestion de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion avec l'organisme Nature Action Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous devons aviser ledit organisme six (6) mois avant l'échéance du 27 février 2016, si nous désirons nous prévaloir de l'option de renouvellement de deux (2) ans, soit au plus tard le 27 août 2015;

CONSIDÉRANT les coûts relativement élevés reliés à l'entente actuelle;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'il est indiqué de s'interroger sur le mode de gestion dudit écocentre et d'analyser toutes les options possibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-07

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de ne pas se prévaloir** de l'option de renouvellement et que ce dossier **soit transféré** à la *Société de gestion des matières résiduelles* pour analyse.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 515-1

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 515-1 a pour objet de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 515-1 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-08

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 515-1 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - RÈGLEMENT NUMÉRO 121-6

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 121-6 a pour objet l'amendement du Règlement relatif au zonage numéro 121 afin d'ajouter l'article 720 concernant les dispositions applicables à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 121-6 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 121-6 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 964A ET 964B

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 964A a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 relativement à la classe d'usages « rurale (a3) »;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 964B a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 relativement à la zone E-112;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 964A et 964B de la ville de Saint-Lazare



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéro 964A et 964B de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉROS 1274-18, 1275-233, 1275-234, 1275-235, 1276-09

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1274-18 a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis à l'appui d'une demande relative à un terrain faisant ou ayant fait l'objet de remblai;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-233 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de réduire le rapport plancher/terrain pour un usage de la classe d'usages « Commerce urbain (C2) » et modifier la grille des usages et normes de la zone C2-716 dans le but notamment d'augmenter la marge avant minimale et maximale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-234 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-235 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser l'usage « Commerce de gros de pièces et accessoires de véhicules automobiles » de la classe d'usages Commerce de transport (C4) dans la zone I1-131;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1276-09 a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 1276 afin d'établir des normes de construction ayant trait aux travaux préparatoires de déblai ou de remblai et d'imposer des mesures d'atténuation du bruit pour le martelage de pieux;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéros 1274-18, 1275-233, 1275-234, 1275-235 et 1276-09 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéros 1274-18, 1275-233, 1275-234, 1275-235 et 1276-09 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tiendra une consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de Transcanada;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait des présentations à chacune des consultations publiques qui ont eu lieu concernant les projets d'oléoduc;

CONSIDÉRANT QUE c'est une question de protection des biens et des personnes;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-12

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de signifier** à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que la MRC veut être entendue lors de la consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de Transcanada.

Proposition adoptée.

14.2. MRC D'ANTOINE-LABELLE - AVIS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES : INFORMATION

Monsieur le directeur général dépose le document aux membres.

14.3. FESTIVAL DE LA TOMATE : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE cette demande satisfait aux critères de la grille d'analyse de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 701 00 970;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-08-19-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'octroyer** un montant de 250 \$, au comité des loisirs de Sainte-Marthe, dans le cadre du Festival de la tomate.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

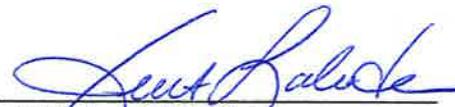
Aucune question n'est posée par les citoyens.

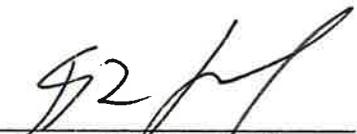
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 15-08-19-14

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que la séance soit levée** à 13 h 52.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier